

Lévesque, Claudette

De: Greffe
Objet: R-4045-2018 (Phase 1, étape 3): Le Distributeur dépose des commentaires
Pièces jointes: R-4045-2018-A-0137-Correspondances-Autre-2020_07_07.pdf

De : Benoit Laliberte <benoit.laliberte@tnwcorp.com>

Envoyé : 7 juillet 2020 18:51

À : Greffe <Greffe@regie-energie.qc.ca>; Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>

Cc : carrier-pion.maude@hydroquebec.com; medfalardeau@gmail.com; scadrin@dhcavocats.ca; pelletierpierre@videotron.ca; paule.hamelin@gowlingwlg.com; Pcharlebois@fasken.com; Ross.woodham@cogecopeer1.com; energie@mink.net; aturmel@fasken.com; j.lesiege@gmail.com; prunelle@droitenvironnement.com; plarochelle@larochelleavocats.com; union@consommateur.qc.ca; antremblay@ville.baie-comeau.qc.ca; srichemont@woods.qc.ca; mgauthier@geass.ca; taillefer.yvan@hydroquebec.com; pelletier.frederic@hydroquebec.com; cardinal.joelle@hydroquebec.com; Filion, Éric <Filion.Eric@hydro.qc.ca>; Dubois, Rémi <Dubois.Remi@hydro.qc.ca>; Galarneau.Francois-Olivier@hydro.qc.ca; Tremblay, Jean-Olivier <Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca>

Objet : RE: R-4045-2018 (Phase 1, étape 3): Le Distributeur dépose des commentaires

Me Dubois,

Nous venons de prendre connaissance de votre lettre de ce jour. Nous en sommes déçu mais pas surpris.

*Afin d'assurer un bon déroulement du présent dossier et de rendre **une décision finale en temps utile**, la Régie juge préférable de traiter concurremment l'ensemble des sujets de l'étape 3. **Elle maintient donc le cadre procédural fixé dans sa décision D-2020-077.***

Comme il est indiqué au calendrier fixé par cette décision, il sera loisible à la CETAC et Bitfarms ainsi qu'aux autres intervenants de formuler des demandes de renseignements au Distributeur, le 10 juillet 2020.

La Régie demande également à tous les intervenants de se limiter aux sujets de l'étape 3 qu'elle a déterminés dans sa décision D-2020-026.

La Régie tient à rappeler que si un participant retient les services d'un témoin expert, il doit déposer une demande de reconnaissance de son statut conformément aux exigences prévues au Règlement de la procédure de la Régie de l'énergie.

Le refus par la Régie d'ordonner au Distributeur de se conformer à une ordonnance rendu le 28 Février 2020 et de nous limiter de plus au sujet de l'étape 3 sans que la question sur l'existence de preuve ayant conduit à l'ouverture du dossier tarifaire existerait (ou pas) toujours soit vidé préalablement, constituerait essentiellement un déni de justice contre nous.

Il est évidemment que nous ne seront pas en mesure de formuler une DDR tant et aussi longtemps que la Cour (ou la Régie) n'aura pas tranché sur le rejet du dossier tarifaire R-4045-2018 suite au refus du Distributeur de se conforme à une ordonnance relativement au dépôt du complément de preuve tel qu'ordonné... par la Régie.

En d'autre mot, nous allons donné instructions a notre procureurs de déposer une demande de révision de la décision rendu aujourd'hui. Si la Régie nous refuse ce droit, nous allons déposer une requête en ce sens a la Cour Supérieur. C'est pas vrai que l'on passer ca sous le tapis comme par magie.

Il va de soi que nous demandons a la Régie de suspendre le délais du dépôt d'une DDR pour le moment. Une confirmation a ce sujet serait apprécié.

On a tous compris que le Distributeur souhaite une décision très rapide de la Régie pour mettre cette encadrement tarifaire en place rapidement et essayer d'atteindre nos contrats et nos droit acquis.

Une décision rendu par la Régie opposant Hydro-Québec peut ne pas être exécuté...par la Régie! Il y a quelqu'un qui passe des commandes en quelque part... La CETAC aurait fait une tentative similaire et on serait déjà crucifié. Deux poids deux mesures.

Hydro-Québec semble être une locomotive d'une puissance phénoménal et que personne ne peut freiner ou même essayer d'arrêter depuis de nombreuse années, même pas la Régie.

Le seul hic est que la voie ferré vient d'être sectionné quelques mètres plus loin. Beaucoup de muscles est très peut utile sans les rails du gros bon sens et de la logique.

Cordialement,



Benoit Laliberté
Chief Executive Officer

Investel Capital Corp
5201 Blue Lagoon Drive - 8th floor
Miami, Florida, USA
33126
T: (514) 313-3432

M: (305) 915-8283
E: benoit.laliberte@investel.com

